



4 juillet 2017

(17-3590)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 3 juillet 2017, est distribuée à la demande de la délégation de la **Malaisie**. La notification concerne le recours à la clause de sauvegarde spéciale (**tableau MA:5**) en **2016**.

Conformément aux prescriptions en matière de notification et aux modes de présentation des notifications adoptés par le Comité de l'agriculture, la Malaisie a l'honneur de vous informer qu'elle n'a pas invoqué la clause de sauvegarde spéciale en **2016**.
